

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 19-436-1933 promulguant dans la colonie le décret du 26 février 1933, modifiant l'article du décret du 26 février 1933,- modifiant l'article 7 du décret du 2 mars 1910 relatif aux Fonctionnaires audimentntes én France en sursis.

n° 19-436-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 mars 1933

Numéro JO  
n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro  
31 mars 1933

### VISAS

Le Gouverneur de Côte française des Somalis et dénendances. chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécution

**Vu** le décret du 26 février 1933. modifiant l'article 77 du décret du 2 mars 1910 relatif Ax fonctionnaires maintenus en France en incâré an controle attuctel de la République française du 4 mars 1933.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

Est promulgué à la Cote française de des Somalis le décret du 26 février 1933 susvisé, modifiant l'article 77 du decret du 2 mars 1910 relatif aux fonctionnaires maintenus en France en sursis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC.